

Programme canadien pour l'épargne-études – Partie 2 : Sommaire du rapport d'évaluation final

AU SUJET DU PROGRAMME

Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) offre des incitatifs afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants. Le programme comprend 2 incitatifs à l'épargne-études liés aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) :

- i) la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui comprend la SCEE supplémentaire;
- ii) le Bon d'études canadien, qui est un paiement versé à un REEE pour les familles à faible revenu. Il offre un paiement initial de 500 \$ et 100 \$ pour chaque année d'admissibilité.

PRINCIPALES CONSTATATIONS



Un nombre croissant de parents et de personnes responsables d'un enfant s'intéressent aux incitatifs à l'épargne-études du PCEE. De 2012 à 2021, le taux de participation à la SCEE a augmenté de 9,5 points de pourcentage, passant de 45,6 % à 55,1 %. Toutefois, même si l'accès à la SCEE s'est amélioré au fil du temps, les familles à faible revenu sont moins susceptibles d'en bénéficier.



La SCEE a une incidence favorable sur l'inscription aux études postsecondaires et sur l'achèvement de celles-ci. Les bénéficiaires de la SCEE sont plus susceptibles que les non-bénéficiaires d'entreprendre des études postsecondaires et d'obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire.



La probabilité d'épargner pour des études postsecondaires augmente en fonction du niveau de scolarité des parents et du revenu familial. La plupart des parents qui épargnent pour les études de leurs enfants cotisent à un REEE. Néanmoins, certains parents comptent aussi sur d'autres instruments ou approches d'épargne.



En moyenne, une proportion plus faible d'étudiants qui ont reçu la SCEE (32,7 %) ont obtenu un prêt du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE), comparativement aux étudiants qui n'ont pas reçu la SCEE (40,8 %). Parmi ceux qui ont obtenu un prêt du PCAFÉ, le montant moyen des prêts étudiants des bénéficiaires de la SCEE était de 8 % inférieur à celui des non-bénéficiaires.



Des obstacles non financiers, comme un faible niveau de scolarité des parents, un faible rendement scolaire, le fait de vivre dans une région éloignée, et certaines influences culturelles, empêchent les gens d'accéder aux études postsecondaires. Les familles à faible revenu et d'autres groupes distincts au sein de la population sont plus susceptibles d'être confrontés à ces obstacles.

RECOMMANDATIONS

1

Explorer des façons d'accroître le taux de participation aux incitatifs à l'épargne-études.

2

Explorer les opportunités de sensibilisation pour mieux faire connaître les incitatifs à l'épargne-études et les avantages associés aux études postsecondaires, en ciblant plus particulièrement les groupes confrontés à des obstacles.

Le rapport complet est accessible à l'adresse suivante:

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/programme-epargne-etudes-partie-2.html>

